



Compte rendu du conseil municipal du 14 mars 2011

Présents : ADELL JM - BARDOU G – BEDOS D - BONVALET D – CAZENAVE M – ESTEBAN P - GOUTY M – GUILHAUMON JM – MARTIN R - MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL – REVEL M

Absentes : BERRETTE S – JAFFUEL C

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil du 10 février 2011. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce compte rendu.

I Suppression d'une prime à l'agence postale communale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une prime de technicité de 100 € avait été attribuée à l'agent chargé de la gestion de l'Agence Postale communale et l'accueil de la mairie. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer cette prime à compter du 1^{er} mars 2011, suite à l'absence de cet agent. Le conseil municipal a l'unanimité adopté la suppression de cette prime.

II Prime exceptionnelle pour un agent

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'en l'absence d'un agent, l'agence postale communale et l'accueil de la mairie ont été tenus par une seule personne. Il propose au conseil municipal d'attribuer une prime exceptionnelle de 200 € à cet agent. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette prime.

III Convention d'installation d'une radio antenne sur le toit de l'église

Monsieur le Maire dit au conseil que le département de l'Hérault a conduit une délégation de service public pour la construction, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques haut débit intitulé *Num'Hér@ult*.

Ce projet *Num'Hér@ult* prévoit l'installation d'équipements radio sur l'église de Neffies avec la Société Hérault Télécom, en partenariat avec le conseil général de l'Hérault pour permettre l'accès à l'internet haut débit aux villageois ne qui ne peuvent pas l'obtenir.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu un technicien du conseil général qui lui a expliqué ce projet et lui a présenté la convention d'installation de cette antenne avec Hérault Télécom. Le conseil municipal à l'unanimité adopte l'installation de cette antenne et la signature de la convention.

IV Choix du maître d'œuvre pour la révision du POS en PLU

Monsieur le Maire dit au conseil que pour la révision du POS en PLU, 6 candidatures avaient été reçues. La commission d'appel d'offres avait retenu 3 cabinets d'architectes qui ont présenté leurs offres :

- OMLB – Boujan sur Libron : Montant 28 000 € HT
- CRES 21 – Béziers : Montant 40 000 € HT
- SOGREAH – Boujan sur Libron : Montant 32 000 € HT

Le conseil municipal a à l'unanimité choisi la société la moins onéreuse : OMLB.

V Création d'une aire de jeux

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'une aire de jeux multisports sur le terrain de tennis existant (place de l'ancien Couvent). Monsieur Bedos présente au conseil l'aire de jeux réalisée sur la commune de Roujan. Le coût est de 55 000 € HT. Des subventions du Conseil Général (10 260 €), de la Direction de la jeunesse et des sports (9837.58 €) et de la CAF (2 000 €) ont été versées, soit 40 % du projet. Une aire similaire pourrait être réalisée à Neffies. Le conseil municipal à l'unanimité approuve la création de cette aire de jeux, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire les devis et les demandes de subventions.

VI VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 , DES COMPTES DE GESTION 2010 DU RECEVEUR MUNICIPAL ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2010 POUR LA COMMUNE ET LE SPEA

Monsieur Bedos effectue la présentation des comptes administratifs. Monsieur le Maire sort de la salle. Il précise que les comptes Administratifs 2010 correspondent aux comptes de gestion 2010 présentés par le percepteur de Pézenas. Il en ressort les résultats suivants :

1) COMMUNE

Il apparaît un excédent de fonctionnement de 114 586.15 € et un déficit d'investissement de 345 358.54 €.

Il précise que ces résultats seront reportés au budget 2011. L'excédent de fonctionnement peut être affecté en recette de fonctionnement ou d'investissement en partie ou en intégralité. Ce déficit d'investissement est dû aux travaux du restaurant scolaire et des nouvelles classes payés en 2010 pour 80 % et l'attente du versement des subventions pour ce

projet et du retour de la TVA réglée lors du paiement des factures qui interviendra cette année. Monsieur Bedos propose d'affecter le résultat de fonctionnement de 114 586.15 € de la manière suivante sur le budget 2011 :

- 40 000 € en recette de fonctionnement et 74 586.15 € en recette d'investissement.

Le déficit d'investissement sera reporté en dépenses d'investissement sur le budget 2011

2) SPEA

Il apparaît un excédent de fonctionnement de 65 559.59 €, et un excédent d'investissement de 663 281.73 €. Cet excédent est dû en partie à l'emprunt de 500 000 € pour le forage, qui va débiter en 2011 suite à l'obtention de la déclaration d'utilité publique (DUP) par arrêté préfectoral du 24 février 2011.

Monsieur Bedos propose d'affecter le résultat de fonctionnement de 65 559.59 € en intégralité en recettes de fonctionnement, et l'excédent d'investissement de 663 281.73 € en recettes d'investissement. Ces montants seront reportés sur le budget 2011.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les comptes administratifs 2010, les comptes de gestion 2010, et l'affectation de résultats pour la commune et le SPEA.

VII Question diverses

1) Vote du budget du SPEA 2011

Monsieur Bedos présente au conseil municipal le budget 2011 du SPEA.

Dépenses et recettes : Fonctionnement : 230 597.48 € - Investissement : 970 551.16 €

Pas de grande modification par rapport au budget 2011 : les dépenses principales restent celles des forages. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce budget.

2) Demande de subvention pour l'étude pour le captage du Falgairas

Monsieur Maire dit au conseil que l'arrêté de la déclaration d'utilité publique autorisant les travaux pour le captage du Falgairas a été pris par le préfet le 24 février 2011 et adressé à la commune. Il propose au conseil de faire une demande de subvention auprès du conseil général et de l'agence de l'eau pour les coûts liés à cette étude. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette demande de subvention.

VIII Information : Dégradations dans le village

Monsieur le Maire dit au conseil que suite aux différentes dégradations effectuées par certains jeunes dans le village (tags, insultes sur les murs des bâtiments communaux, etc.), il a porté plainte et les cinq adolescents coupables ont été convoqués par les gendarmes. Monsieur le Maire dit au conseil qu'il a également convoqué ces adolescents avec leurs parents et les gendarmes le vendredi 11 mars 2011. Sur les cinq convoqués, deux seulement se sont présentés avec leurs parents. Il leur a précisé qu'il retirerait la plainte si les travaux de réparation étaient effectués par les adolescents. Les deux adolescents présents se sont engagés à faire ces travaux pendant les vacances de Pâques. Les adolescents absents seront à nouveau convoqués avec leurs parents.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19 h 45.